



Consumer and
Corporate Affairs Canada
Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada
Métrologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-2140

FAK 2 0 1331

NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of the Minister
of Consumer and Corporate Affairs Canada
for (category of device):

Lubricant Oil Dispensing Meter

APPLICANT / REQUÉRANT:

S.D.M. Lube Systems Limited
15A Caesar Avenue
Nepean, Ontario
K2G 0A8

MODEL(S) / MODÈLE(S):

24110

AVIS D'APPROBATION

Émis en vertu du pouvoir statutaire du
Ministre de Consommation et Corporations
Canada, pour (catégorie d'appareil):

Compteur pour distribution d'huiles
Lubrifiantes

MANUFACTURER / FABRICANT:

Badger Meters Inc.
4545 W. BrownDeer Road
Milwaukee, U.S.A.

RATING / CLASSEMENT:

2.3 to/à 11.4 L/Min

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition,
construction and performance of which are,
in every material respect, identical to that
described in the material submitted, and
that are typified by samples submitted by
the applicant for evaluation for approval in
accordance with sections 14 and 15 of the
Weights and Measures Regulations. The
following is a summary of principal features
only.

REMARQUE: Cette approbation ne vise que
les appareils dont la conception, la
composition, la construction et le
rendement sont identiques, en tout point, à
ceux qui sont décrits dans la documentation
reçue et pour lesquels des échantillons
représentatifs ont été fournis par le
requérant aux fins d'évaluation,
conformément aux articles 14 et 15 du
Règlement sur les poids et mesures. Ce qui
suit est une brève description de leurs
principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

These lubricant meters are of the positive displacement oscillating piston type. They are for the metering of retail quantities of liquid lubricants.

The measuring chamber and piston are constructed of a zinc die-cast material. The "O" rings are made of BUNA-N.

The meters use a clock-type register and a totalizer to 9999 litres or 99999 litres. Measured volume is indicated by one large pointer and one smaller pointer. The large outer dial is graduated to 0.01 litre and one revolution of the large pointer represents 1 litre. The smaller inner dial is graduated to 0.1 litre and one revolution of the smaller pointer represents 10 litres.

On the face of the dial, the words "Reset to zero before each delivery" must be clearly and permanently marked.

Note: These lubricant meters are exempt from sections 245, 254 and 260 of the Weights and Measures Regulations.

The lubricant supply must have an effective means to prevent air from entering the meter.

The metered liquid is discharged through a metallic tube with a bend of approximately 45° or 110° near the end of the tube. The metallic tube is fitted with a spring-loaded check valve.

The device herein listed was previously listed on Notice of Conditional Approval S.WA-T2140 Rev. 1.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Ces compteurs distributeurs d'huile lubrifiante sont des compteurs volumétriques à piston oscillant. Ils servent au mesurage des quantités de lubrifiants liquides pour la vente au détail.

La chambre de mesurage et le piston sont constitués d'un matériau coulé en zinc. Les rondelles toriques sont fabriquées en BUNA-N.

Les compteurs utilisent un enregistreur à cadran et un totalisateur ayant une capacité de 9999 ou 99999 litres. Le volume mesuré est indiqué par une grosse et une petite aiguilles. Le grand cadran extérieur est gradué en 0.01 litre et un tour de la grande aiguille représente 1 litre. Le petit cadran intérieur est gradué en 0.1 litre et un tour de la petite aiguille représente 10 litres.

Sur la face du cadran, l'inscription "Remettre à zéro avant chaque livraison" doit être lisible et indélébile.

Note: Ces compteurs de lubrifiants sont exemptés des articles 245, 254 et 260 du Règlement sur les poids et mesures.

Le dispositif d'alimentation du lubrifiant doit être muni d'un moyen efficace pour empêcher toute infiltration d'air dans le compteur.

Le produit mesuré est livré à l'aide d'un tuyau de sortie métallique avec un coude de l'approximativement 45° ou 110° près du bout du tuyau. Le tuyau métallique a une soupape d'arrêt à ressort.

L'appareil faisant l'objet du présent avis était antérieurement visé par l'avis d'approbation conditionnelle S.WA-T2140, Rév. 1.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation et l'utilisation des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquage sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Consommation et Corporations Canada.



W.R. Virtue

Chief,
Legal Metrology Laboratories

MAR 28 1991

Date

Chef,
Laboratoires de la Métrologie légale